

Il est défendu d'exécuter des morceaux de fantaisie sur les orgues à quiconque ne sait pas le faire convenablement, afin que non seulement l'on respecte les règles de l'art, mais aussi qu'on sauvegarde le recueillement et la piété des fidèles.

On ne peut pas former de comités ni tenir un congrès (pour la musique sacrée) sans le consentement de l'autorité ecclésiastique.

Il est défendu de publier des revues de musique sacrée sans l'*imprimatur* de l'Ordinaire.

Que les évêques surveillent grandement les curés et recteurs d'églises, afin qu'on ne permette pas d'exécutions musicales contraires aux instructions du présent règlement, recourant au besoin aux peines canoniques contre les désobéissants.

ACTIONS DE GRACES.

Le chiffre des faveurs obtenues du Sacré-Cœur par les prières de l'Apostolat, et pour lesquelles on nous demande des actions de grâces, a été le mois dernier de 3,427. Des rapports spéciaux à ce sujet nous ont été communiqués des Centres suivants :

Cape Bald, N. B. : Une guérison obtenue après une neuvaine faite au Sacré-Cœur.—*Cap Rouge, Q.* : Une personne est guérie d'une maladie de cœur.—*Fox River, N. E.* : La guérison d'une maladie grave par l'application d'une médaille du Sacré-Cœur.—*Hartwell, Q.* : La conversion d'un pécheur.—Trois faveurs obtenues.—*Joliette, Q.* : Plusieurs faveurs obtenues.—Trois guérisons.—*Montcerf, Q.* : Une guérison.—*Montréal* : La conversion remarquable d'une jeune protestante, obtenue du Sacré-Cœur de JÉSUS par l'intercession de MARIE.—Deux guérisons.—Une grâce temporelle obtenue par le Cœur Immaculé de MARIE.—*Saint-Anaclet, Q.* : Une guérison.—*Saint-Antoine, Q.* : Une personne gravement malade obtient sa guérison.—*Sainte-Justine de Newton, Q.* : Une grâce temporelle très-importante.—Plusieurs autres faveurs.—*Saint-Louis de Gonzague, Q.* : Une guérison.—Une personne est guérie d'une cruelle maladie qui l'empêchait de travailler.—*Saint-Philippe d'Argenteuil, Q.* : Une grâce temporelle.—*Sainte-Rose, Q.* : Un homme gravement atteint de la grippe est guéri par l'intercession de Saint JOSEPH.—La guérison d'un fort mal de gorge.—Une personne malade obtient du soulagement.—*Tilbury, Ont.* : Une personne, atteinte d'une maladie déclarée incurable, ne songeait plus qu'à se préparer à la mort ; mais après une neuvaine elle obtient du Sacré-Cœur, par l'intercession de la Sainte Vierge, sa guérison complète.

N. B. Nous mettons invariablement de côté les rapports qui ne portent pas de signatures responsables. De simples initiales ne suffisent pas.